



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 1 - Saison 2025-2026

Réunion du 25/08/2025 (en visioconférence)

Président : Didier BREIL

Présents : Gaël ANGOULA, Franck BRANA, Raphaël CARRUS, Georges DAGANI, Pierric OZON,
Pascal STASSART

ORDRE DU JOUR

Reprise de décisions à la suite d'éléments nouveaux apportés à la connaissance de la CRSA.

Choix des clubs de Ligue ayant droit à un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026.

Reprise de décisions

1 - Club concerné F. AGGLOMERATION CARCASSONNE (548132)

Dans le PV N° 6 ce club n'apparaît pas dans les clubs bénéficiant d'avoir la possibilité d'utiliser un ou deux mutés supplémentaire, suite à un mail de la Commission Départementale du District de l'AUDE et au vu des éléments complémentaires ce club bénéficiera de deux mutés supplémentaires en application de l'article 45 du statut de l'arbitrage.

2 - Club concerné MONTAUBAN F.C. TARN ET GARONNE (514451)

Dans le PV N° 6 ce club n'apparaît pas dans les clubs bénéficiant d'avoir la possibilité d'utiliser un ou deux mutés supplémentaire, suite à un mail de la Commission Départementale du District du TARN ET GARONNE et au vu des éléments complémentaire ce club bénéficiera d'un muté supplémentaire en application de l'article 45 du statut de l'arbitrage.

La Commission valide la liste ci-dessous :

CLUBS DE LIGUE AUTORISES A UTILISER UN OU DES JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025 / 2026

(Article 45 du Statut de l'Arbitrage)

Les présentes décisions ci-dessus, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'Article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue, de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr), dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications, dans les conditions de formes et de délai prévues par l'Article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

DISTRICT DE L'ARIEGE

NOM du club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
LUZENAC ARIEGE PYRENEES	505956	2	2 – R2 - SENIORS LIGUE
F.C. PAMIERS	511422	2	1 – R2 - SENIORS LIGUE 1 - R1 - U15 - LIGUE
F.C. DE SAVERDUN	506105	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE

DISTRICT DE L'AUDE

NOM du club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
F. AGGLOMERATION CARCASSONNE	548132	2	1 – R2 - SENIORS LIGUE 1 - R1 - U14 - LIGUE

DISTRICT DE L'AVEYRON

Aucun club de Ligue concerné

DISTRICT DU GARD/LOZERE

NOM du club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
ST.O. AIMARGUES	503353	1	1 – D2 - SENIORS DISTRICT
ENT. PERRIER VERGEZE	500377	1	1 – U20 R - LIGUE
STADE BEUCAIROIS F.C.	551488	2	2 – R3 - SENIORS LIGUE
A.S. ST PRIVAT	521052	2	2 – U20 R1 LIGUE

DISTRICT HAUTE-GARONNE

NOM du club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
BAZIEGE O.C.	505933	1	1 – R2 - SENIORS LIGUE
BLAGNAC F.C.	519456	2	1 – R2 - SENIORS LIGUE 1– R1 - U14 - LIGUE
U.S. CASTANEENNE	510389	2	1 - R1 - U16 - LIGUE 1 - R1 - U17 - LIGUE
U.S. DE CAZERES	500348	1	1 - D2 - SENIORS DISTRICT
U.S. COLOMIERS FOOTBALL	554286	2	1 - R1 - U16 - LIGUE 1 - R1 - U18 - LIGUE
AM.O. CORNEBARIEU	525718	1	1- D3 - SENIORS DISTRICT
J.S. CUGNAUX	505935	1	1 – R2 - SENIORS LIGUE
FOOTBALL CLUB MAS 31	564480	2	1 – R3 - SENIORS LIGUE 1 - U15 - DISTRICT
JEUNE ENTENTE TOULOUSAINNE	527639	2	1– R1 - U16 LIGUE 1- U15 - ELITE FEMININES
J.S. TOULOUSE PRADETTES	547206	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE
A.S. LAVERNOSE LHERM	590306	2	1 – R3 - SENIORS LIGUE 1 – D3 - SENIORS DISTRICT
AM.S. MURETAINE	505904	2	1 – R1 – SENIORS LIGUE 1 – R1 - U17 - LIGUE
U.S. PIBRACAISE	517036	2	1– R2 - SENIORS LIGUE 1- R3 – SENIORS LIGUE
U.S. PLAISANCE DU TOUCH	518612	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE
PLAISANCE PIBRAC FUTSAL	551773	1	1 – R2 – FUTSAL SENIORS LIGUE
U.S. REVEL	505892	1	1 – R1 - SENIORS LIGUE
SAINT ORENS FOOTBALL CLUB	524101	1	1 - R2 - SENIORS FEMININES
TOULOUSE METROPOLE F.C.	581893	1	1 - R1 - SENIORS LIGUE
UNION DES JEUNES SPORTIFS 31	851135	1	1– R1 – U18 - LIGUE
A.S. TOULOUSE LARDENNE	524108	1	1 – R1 – U15 LIGUE
ATHLECTIC CLUB GARONA	531500	2	1 – D1- SENIORS DISTRICT 1 – R1 – U14- LIGUE

DISTRICT DU GERS

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT	548989	1	1 – D2 – SENIORS DISTRICT

DISTRICT DE L'HERAULT

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
LA CLERMONTAISE	503251	2	1 -R1 - SENIORS LIGUE 1- SENIORS à 11 FEMININES TERRITOIRES
A.S. FABREGUOISE	529368	2	1 - R1 – SENIORS LIGUE 1 – R3 - SENIORS LIGUE
AV.S. FRONTIGNAN A. C.	503214	1	1 - R1 - SENIORS LIGUE
3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL	560817	1	1- U15 - EQUIPE 1 - DISTRICT
U.S. MAUGUIO CARNON	503393	2	1 – R3 – SENIORS LIGUE 1 – R1– U15 - LIGUE
MEZE STADE F.C.	581335	2	1 – R3 - SENIORS LIGUE 1 – U16 - DISTRICT
ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER	541234	2	1 - R1 - U15 - LIGUE 1 - R1 - U14 - LIGUE
A.S. ATLAS PAILLADE	548263	1	1 - R1 - SENIORS LIGUE
MONTPELLIER HERAULT S.C.	500099	2	2 - R1 - U14 - LIGUE
AV. CASTRIOTE	503367	1	1 – R2 - U16 - LIGUE
AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34	561208	2	2 – R2 - SENIORS LIGUE
P.I. VENDARGUES	520449	2	2 – R2 - SENIORS LIGUE
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION	582757	2	1– R3 - SENIORS LIGUE 1 - R1 - SENIORS FEMININES

DISTRICT DU LOT

Aucun club de Ligue concerné

DISTRICT DES HAUTES-PYRENEES

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
F.C. PYRENEES VALLES DES GAVES	582722	1	1 - U17 - D1 DISTRICT

DISTRICT DES PYRENEES-ORIENTALES

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
CANET ROUSSILLON F.C.	550123	1	1 – R2 - SENIORS LIGUE
F.C. ALBERES / ARGELES	552756	2	1– R1 – U18 LIGUE 1- U17 - DISTRICT
S. PERPIGNAN NORD	553097	2	2 - U15 - DISTRICT
F.C. CLAIRA / SAINT LAURENT	531488	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE

DISTRICT DU TARN

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
U.S. CASTRES FOOTBALL	547558	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE
LAVOUR FOOTBALL CLUB	548368	1	1 – R3 - SENIORS LIGUE
U.S. ALBIGEOISE	505931	2	2 - R3 - SENIORS LIGUE
ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL ASPTT	560820	2	1 – R3 - SENIORS LIGUE 1 – R2 - U16 - LIGUE

DISTRICT DU TARN-ET-GARONNE

NOM du Club	N° du Club	Nbre de mutés supplémentaires autorisés	Equipe dans laquelle il est autorisé
MONTAUBAN F.C. TARN ET GARONNE	514451	1	1 – R1 - U17 - LIGUE

Les présentes décisions ci-dessus, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'Article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue, de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr), dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications, dans les conditions de formes et de délai prévues par l'Article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Secrétaire de séance
Raphaël CARRUS

Le Président de la CRSA
Didier BREIL